Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 038-213803091-20230414-AR20230414_17-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

ARRÊTE DU MAIRE

AR20230414_17
Objet : Interdiction temporaire d'utiliser le terrain municipal de football et les terrains municipaux de tennis à compter du 14/04/2023

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et suivants,

Considérant qu'à la suite d'une violente bourrasque de vent, l'un des poteaux électriques situés aux alentours du stade municipal de football est tombé le jeudi 13 avril 2023 ;

Considérant qu'à la suite de cet évènement, une entreprise est intervenue pour l'évacuer et contrôler l'état des trois autres poteaux électriques ;

Considérant que les trois poteaux électriques restants, dont deux à proximité des terrains municipaux de tennis, seront démontés car susceptibles de générer des risques graves ;

Considérant que pour mener à bien cette opération, il est nécessaire de rendre les équipements inaccessibles aux usagers ;

Considérant qu'il revient au Maire de faire appliquer la législation en vigueur afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes lors de l'utilisation d'infrastructures municipales,

ARRETE

Article 1 : Suite aux dommages constatés sur l'équipement municipal et compte-tenu de la dangerosité de celui-ci, le Maire de la commune de Poisat interdit par précaution l'accès et l'utilisation du terrain municipal de football ainsi que des trois terrains municipaux de tennis, à compter du 14 avril 2023.

Article 2 : Le présent arrêté est valable **jusqu'au 18 avril 2023 inclus** et sera renouvelé en cas de nécessité si les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

Article 3 : Les services municipaux et les services de la brigade de gendarmerie d'Eybens, en cas de trouble à l'ordre public, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture de l'Isère par voie dématérialisée et sera rendu public par affichage.

Poisat, le 14 avril 2023
Le Maire, Ludovic BUSTOS

COMMUNE DE POISAT (ISERE)